

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 03 février 2026

Date de publication : 07 février 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 28
janvier 2026

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Laure LAURENT

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Christophe GODIGNON, Guillaume MAILLET, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Patrick FAURE, Delphine CHAPUIS, Camille EL-BATAL, Caroline VARGIOLU, Fabien BAGNON

Pouvoirs :

Patrick FAURE à Stéphane GONZALEZ, Delphine CHAPUIS à Laure LAURENT, Camille EL-BATAL à Jacky BÉJEAN, Caroline VARGIOLU à Ikrame TOURI, Fabien BAGNON à Nejma REDJEM,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR DÉLÉGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-117
À 2026-004

Délibération : 02-2026-001

Transmis en préfecture le : 06/02/2026

RAPPORTEUR : Madame Marylène MILLET

En application de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, madame la Maire doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du même code.

L'ensemble des décisions prises par madame la Maire sont rendues publiques et consultables de manière permanente sur le site internet de la ville à l'adresse : <https://www.saintgenislaval.fr/ma-vie-citoyenne/conseil-municipal/actes-administratifs-et-deliberations>

Numéro	Date	Objet	Résumé
2025-117	26/11/2025	Mise à disposition d'une salle du Mixcube à Passerelle pour l'emploi en 2025	La ville décide de mettre à disposition à titre gratuit une salle du Mixcube pour l'association Passerelle pour l'emploi en 2025.
2025-118	02/12/2025	Emprunt 2025 pour financer la section d'investissement auprès du Crédit Mutuel	La ville décide de souscrire un emprunt auprès du Crédit mutuel pour financer la section d'investissement.
2025-119	04/12/2025	Renouvellement des adhésions pour La Mouche - année 2026	La ville décide de renouveler les adhésions de La Mouche aux structures culturelles afin de maintenir une veille active.
2025-120	05/12/2025	Convention de mise à disposition des capacités communales entre les communes de la Métropole de Lyon dans le cadre du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)	La ville conclut une convention pour une durée de cinq ans pour la mise à disposition des capacités communales (la mise à disposition de personnel, de matériel et de locaux) entre les communes situées sur le territoire de la Métropole de Lyon dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).
2025-121	05/12/2025	Mise à disposition d'une salle du Mixcube à Passerelle pour l'emploi en 2026	La ville décide de mettre à disposition à titre gratuit une salle du Mixcube pour l'association Passerelle pour l'emploi en 2026.
2025-122	16/12/2025	Attribution du marché 25-22 à des prestations de services d'assurance pour la Ville	Il convient de conclure le marché relatif aux prestations de service d'assurance responsabilité et risques annexes avec le groupement conjoint PARIS NORD ASSURANCES SERVICES /AERAS DOMMAGES / CFDP ASSURANCES.
2025-123	16/12/2025	Attribution du marché 25-23 à des prestations de services d'assurance pour la Ville	La ville décide de conclure le marché relatif aux prestations de service d'assurance responsabilité et risques annexes à l'entreprise GROUPAMA Rhône Alpes Auvergne.
2025-124	18/12/2025	Convention d'occupation précaire et révocable avec l'association ANIMA pour un logement T5 situé 16 Rue Guilloux	La ville conclut une convention d'occupation précaire et révocable avec l'association ANIMA moyennant une redevance mensuelle de 88€ et le paiement des charges locatives liées au gaz (132€ par mois) et aux parties

			communes (39,60€ par mois).
2025-125	19/12/2025	Conclusion d'un bail commercial - 6 rue de la Liberté - Café de la Mairie / Bistrot Liberté	La ville conclut un bail commercial avec la société Café de la Mairie / Bistrot de la Liberté moyennant un loyer annuel de 6348,12€.
2025-126	22/12/2025	Convention de mise à disposition d'une salle au Mixcube au profit du Secours Populaire	La ville décide de mettre à disposition à titre gratuit une salle du Mixcube pour l'association Secours populaire en 2026.
2026-001	05/01/2026	Constitution d'avocat en appel dans le dossier SRU	La ville de Saint-Genis-Laval décide de constituer avocat dans le dossier SRU afin de représenter la ville en vue d'interjeter appel devant la Cour administrative d'appel de Lyon contre le jugement de la 4ème chambre du Tribunal administratif de Lyon en date du 14 octobre 2025 référence 2402836-2403350 et, à cette fin, de confier la défense de ses intérêts à ATV Avocats.
2026-002	05/01/2026	Attribution du marché 25-21 relatif à la réalisation d'un diagnostic du patrimoine arboré de la ville de Saint-Genis-Laval	La ville de Saint-Genis-Laval a mis en concurrence des prestataires en vue de l'attribution d'un marché relatif à la réalisation d'un diagnostic du patrimoine arboré de la ville. Le marché a été attribué à la Société SERPE.
2026-003	15/01/2026	Avenant n°3 au marché 25-06 de prestations de location d'une construction modulaire à usage de crèche provisoire	La ville décide de réaliser des aménagements complémentaires, pour rendre conforme la relocalisation provisoire de la crèche Pom'Cerises. Cet avenant n°3 prend en compte l'ajout de 4 nouveaux prix au bordereau de prix. Il n'a pas d'incidence financière sur le montant maximum de l'accord-cadre.
2026-004	15/01/2026	Autorisation de signature d'une convention d'utilisation du stand de tir de l'Association sportive de l'aéroport de Lyon (ASAL) aux fins d'entraînement des agents de la police municipale	La ville décide d'autoriser la signature d'une convention d'utilisation du stand de tir de l'Association sportive de l'aéroport de Lyon (ASAL) aux fins d'entraînement des agents de la police municipale.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **PRENDRE ACTE** du compte rendu des décisions prises par madame la Maire par délégation du conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Marylène MILLET**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL PREND ACTE -

La secrétaire de séance,

Laure LAURENT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON, Guillaume MAILLET, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.